

# Protection de l'enfance sur Internet

Alain Bensoussan | Micro Hebdo | le 24/12/2009 à 00h00 |



envoyer  
par mail



imprimer  
l'article



**A**u-delà des dispositifs pénaux réprimant les comportements malveillants sur Internet, la question de la sécurité des enfants et des adolescents doit être traitée en amont en sensibilisant toujours plus les acteurs. Que peut-on attendre du côté des opérateurs et du Gouvernement sur cette question ? Certes, les outils techniques existent et permettent une protection de plus en plus fiable, si l'on se donne la peine de les mettre en œuvre. Un sondage réalisé par Ipsos, en avril 2009, à la demande de la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, montre que 59 % des parents ayant au moins un enfant entre 6 et 17 ans ont activé un logiciel de contrôle parental. 63 % déclarent qu'il leur avait été fourni par leur fournisseur d'accès et 94 % en sont satisfaits. En outre, le Gouvernement a mis en place des outils de signalement comme celui destiné à collecter les images ou les propos pornographiques (<https://internet-signalement.gouv.fr>), en vue d'éventuelles poursuites judiciaires. De même, le secrétariat d'Etat chargé de la famille a ouvert, en décembre 2008, un site réservé à la protection de l'enfant face aux médias, qu'il s'agisse d'Internet, de télévision, de presse ou de téléphone mobile, [www.media.famille.gouv.fr](http://www.media.famille.gouv.fr). Mais l'activité illégale sur Internet est un fléau sans frontières, c'est pourquoi la sensibilisation doit être faite à l'échelle européenne. Créée il y a dix ans, le réseau de hot lines Internet Inhope représente actuellement 36 hot lines à travers 31 pays, à la fois en Europe et dans le monde. Il utilise sa position privilégiée de représentation des hot lines nationales à travers le monde pour développer la première base de données globale d'adresses Internet provenant des signalements recensés sur [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)